

Entente de cohabitation

N.B. Cette entente a une valeur morale. Il est important de bien le remplir et de respecter une fois mis en place.

Coordonnées des cohabitants

1. **Prénom et nom :** _____
Téléphone et/ou cellulaire : _____
Contact d'urgence (nom et téléphone) : _____

2. **Prénom et nom :** _____
Téléphone et/ou cellulaire : _____
Contact d'urgence (nom et téléphone) : _____

Les coûts

La personne qui accueille défraie tous les coûts d'entretien de la propriété, y compris celui des pièces réservées au colocataire.

La personne accueillie participe aux frais en payant le _____ de chaque mois, la somme de _____dollars (_____ \$).

Ce prix est valide pour une période de un (1) an ou plus (selon entente), à compter du jour de la signature de cette entente.

Partage et entretien de la propriété

La personne qui accueille une autre personne a la responsabilité d'entretenir et de réparer les biens abîmés par l'usure normale durant la cohabitation.

Les deux parties doivent respecter les lieux. La personne accueillie sera tenue responsable des dommages causés à la maison ou à l'équipement s'il y a négligence de sa part ou de ses invités.

Aucune modification, amélioration ou ajout à l'intérieur comme à l'extérieur du domicile ne devra être faite par la personne accueillie *sans le consentement au préalable* de la personne qui l'accueille.

Les deux parties conviennent d'éviter toute activité bruyante perturbant la paix et la tranquillité de l'une et de l'autre partie sans d'abord avoir eu le consentement de l'autre.

Lors de la présence d'animaux, le propriétaire de ce ou ces derniers, a la responsabilité totale de veiller au bien-être de ceux-ci à moins d'avis contraire. Il est important que le propriétaire assure la sécurité de la personne avec qui il cohabite afin qu'aucun préjudice ne soit porté envers celle-ci.

La personne qui accueille doit faire de l'espace pour la personne accueillie. La personne accueillie doit avoir la moitié du réfrigérateur ou accès à un autre réfrigérateur fourni par la personne qui l'accueille en plus d'un espace dans le garde-manger. Elle doit aussi avoir l'espace nécessaire dans la salle de bain. Une entente différente peut être prise au besoin. Il est important de bien diviser l'espace pour respecter le concept de cohabitation.

Durée de l'entente

Cette entente débutant le _____/_____/_____ sera effective durant une période indéterminée.

Cessation de l'entente

La personne accueillie tout comme la personne qui l'accueille, peut mettre fin à l'entente, **en faisant parvenir un avis** à cet effet à l'autre partie **au moins trente (30) jours avant la date de départ.**

Si l'une ou l'autre des parties devient affligée d'une maladie qui l'empêche de respecter ses ententes ou si un conflit **majeur** persiste, l'engagement à cohabiter peut prendre **fin dans les plus brefs délais.**

Conditions spécifiques de la cohabitation (facultatif)

Conditions particulières du jumelage (restrictions, utilisation sous conditions, etc.)

Partage de l'espace: _____

Répartition spécifique des tâches : _____

Autres spécificités : _____

En foi de quoi, les soussignés acceptent cette entente et en assument l'entière responsabilité.

Personne qui accueille

Date

Personne accueillie

Date

Témoin

Date

En cas de besoin, contactez les intervenantes des Habitations au 418-695-5949.